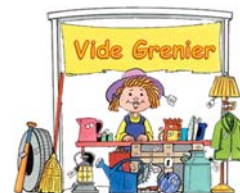


# VIDE – GRENIER DE CHAMPLAN

Rues de Saulx, de l'Yvette et du Trou-Mahet

## DIMANCHE 9 SEPTEMBRE 2018



(INSCRIPTION DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES)

### CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- Prendre connaissance du Règlement du vide-grenier (voir au dos)
- Remplir le bulletin de réservation ci-dessous et en l'adressant **jusqu'au mardi 4 septembre 2018** à :

Ville de Champlan

Place de la Mairie – 91160 Champlan

Accompagné **obligatoirement** des pièces suivantes :

- ✓ Chèque de règlement à l'ordre du Trésor Public
- ✓ Enveloppe timbrée à vos nom, prénom et adresse
- ✓ Photocopie recto-verso de votre pièce d'identité

✂ .....

Buvette et restauration seront proposées sur place !

Forum des Associations et Journée du Patrimoine de 10h à 18H au Parc Boyer

**TOUT DOSSIER INCOMPLET  
NE SERA PAS PRIS EN COMPTE**

**BULLETIN DE RESERVATION**  
(à découper et à nous retourner)

Numéro correspondant à l'ordre d'inscription en mairie de Champlan : (usage interne)

Je soussigné(e),  
 Nom : .....  
 Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code Postal : ..... Ville : .....  
 Tél : .....  
 Email : .....

### DECLARE SUR L'HONNEUR :

- Ne pas avoir participé à plus de 2 vide-greniers au cours de l'année civile (article R321-9 du Code Pénal),
- Ne pas être commerçant(e),
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code de Commerce).
- Avoir pris connaissance et accepté le Règlement du vide-grenier.

Je joins un chèque de ..... €  
 Correspondant à .....mètres linéaires  
 X 3 €TTC le mètre linéaire (MINIMUM 2 METRES)

Date : ...../...../2018

Signature :

### ACCUSE DE RESERVATION

M.....  
 ...  
 Nous accusons réception de votre réservation pour le Vide-grenier du **dimanche 9 septembre 2018**.  
 Nous vous rappelons que le placement aura lieu à partir de **6h** et que les réservations seront perdues après **8h**.

**Emplacement N° : ..... pour .....mètres**

**N'oubliez pas de vous munir de cet accusé de réservation et de votre pièce d'identité.**

Tampon de la Mairie

## Règlement Vide-Grenier de CHAMPLAN

<b>Article 1</b> Date et lieu	<b>DIMANCHE 9 septembre 2018 – CHAMPLAN (91160)</b> Rues de Saulx, de l'Yvette, du Trou-Mahet, Parc Boyer...
<b>Article 2</b> Participants	Habitants de Champlan et des communes voisines, des alentours. <b>Vide-grenier réservé aux particuliers. Aucune vente de boisson ou de nourriture n'est acceptée.</b>
<b>Article 3</b> Placement	<b>De 6h à 7h30, le 9 septembre 2018</b> , sur le même lieu, les emplacements libres seront réattribués, <b>sans remboursement. La Municipalité fait son maximum pour répondre aux différentes demandes de placement. Cependant au vu des difficultés que cela entraîne, merci de noter qu'une demande de votre part ne signifie pas systématiquement qu'elle sera ou pourra être bien prise en compte, merci pour votre compréhension.</b>
<b>Article 4</b> Stationnement	Chaque participant, une fois le déchargement effectué, doit emmener son véhicule hors des rues réservées, se garer route de Versailles, Place de l'Eglise, ruelle Mancelle...
<b>Article 5</b> Tarif	<b>3 euros TTC</b> par mètre linéaire sur 1.5 m de profondeur ( <b>aucun débordement ne sera accepté</b> ) l'emplacement réservé ne peut être <b>inférieur à 2 mètres linéaires</b>
<b>Article 6</b> Matériel	Chaque participant apporte son propre matériel. Nous ne fournissons aucun matériel.
<b>Article 7</b> Responsabilité	Chaque participant est responsable des dégâts qu'il pourrait occasionner. Il s'engage à respecter les consignes qui pourraient lui être données par l'organisateur ou les forces de l'ordre. Merci de respecter le voisinage et les habitations.
<b>Article 8</b> Nettoyage	Chaque participant s'engage à nettoyer son emplacement à l'issue du vide-grenier et à regrouper ses déchets.
<b>Article 9</b> Fin de manifestation	Arrêt des ventes : <b>18h</b> Les participants devront avoir quitté les lieux à <b>19h.</b>
<b>Article 10</b> Désistement	Aucun remboursement pour annulation ne sera pris en compte <b>72h avant.</b>
<b>Article 11</b> Annulation	<b>CLAUSE D'ANNULATION:</b> les organisateurs se réservent la possibilité d'annuler purement et simplement la manifestation pour cas de force majeure ou en fonction des conditions météo. Les exposants et inscrits seront avisés au plus tôt et au mieux d'une telle décision. Les droits d'inscription seront remboursés aux exposants qui ne pourront prétendre à une indemnité quelconque.
<b>Article 12</b> Renseignements	Mairie de Champlan – Place de la Mairie – 91160 Champlan Courriel <a href="mailto:communication@ville-champlan.fr">communication@ville-champlan.fr</a> <a href="http://www.ville-champlan.fr">www.ville-champlan.fr</a> Tél 01 69 74 86 60 Fax 01 69 10 09 28

Bon vide-  
Bon vide-  
grenier  
grenier  
à tous !  
à tous !